

LOCALISER

la défavorisation

Mieux connaître son milieu

Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011

TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE – MRC DE JOLIETTE



André Guillemette, Josée Payette et Patrick Bellehumeur
Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Février 2016

Québec 

Auteurs

André Guillemette
Josée Payette
Patrick Bellehumeur

Extraction des données et conception des figures et des cartes

Josée Payette

Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux

Comité de lecture

Service de surveillance, recherche et évaluation

Élizabeth Cadieux
Christine Garand
Louise Lemire
Geneviève Marquis

Service de promotion, prévention et organisation communautaire

Geneviève Gagnon
Julie Thériault

Conception graphique et mise en page

Micheline Clermont

Pour toute information supplémentaire relative à ce document, veuillez communiquer avec :

André Guillemette au 450 759-1157 ou sans frais le 1 800 668-9229, poste 4212 ou
andre_guillemette@ssss.gouv.qc.ca

La version électronique de ce document est disponible au www.santelanaudiere.qc.ca/sylia
sous l'onglet *Nos publications*.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée. Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

GUILMETTE, André, Josée PAYETTE et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011. Territoire de référence - MRC de Joliette*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, février 2016, 20 pages.

Source de l'image : iStockphoto

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2016

Dépôt légal

Premier trimestre 2016

ISBN : 978-2-550-75055-0 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
NOTES MÉTHODOLOGIQUES	4
▪ La notion de défavorisation	4
▪ L'indice de défavorisation.....	5
▪ La dimension matérielle.....	5
▪ La dimension sociale	5
▪ Le territoire de référence	6
▪ La répartition de la population selon l'indice de défavorisation.....	7
▪ Des limites à l'indice de défavorisation de 2011	7
▪ Les aires de diffusion exclues	8
LA DÉFAVORISATION DANS LA MRC DE JOLIETTE EN 2011	8
▪ Dimension matérielle	8
▪ Dimension sociale	8
▪ Dimensions matérielle et sociale combinées	8
CONCLUSION	11
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	11
LOCALISER LA DÉFAVORISATION	
▪ MRC de Joliette.....	14
▪ Ville de Joliette et périphérie	17



INTRODUCTION

La santé publique a pour responsabilité de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Cela implique une bonne connaissance des déterminants de la santé afin de bien prioriser les interventions et les actions requises, notamment celles qui concernent les populations vulnérables. Les conditions socioéconomiques figurent au premier plan des déterminants de la santé. À cet égard, l'indice de défavorisation matérielle et sociale constitue un outil fort utile. Le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière profite d'une mise à jour de cet indice pour produire une série de publications traitant de la défavorisation dans Lanaudière et pour chacune de ses six municipalités régionales de comté (MRC). Ce document rend compte de la distribution de la population du territoire de la MRC de Joliette selon la défavorisation. Il délimite aussi les milieux de vie en fonction de leurs conditions matérielles et sociales.

Ce fascicule s'adresse d'abord aux décideurs et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière ainsi qu'aux partenaires de l'intersectoriel qui œuvrent ou qui souhaitent agir auprès des populations les moins favorisées aux plans social et économique. Il sert à appuyer la réflexion quant à l'identification des priorités lanaudoises en matière de lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités sociales de santé (ISS). Il pourrait aussi être utile au personnel de toutes autres organisations lanaudoises désireuses de mieux connaître la population qu'elles desservent.

Un outil utile à la planification et à l'organisation de services

L'indice de défavorisation contribue, entre autres, à documenter des problèmes de santé ou sociaux comme les suicides, les grossesses à l'adolescence et les cas d'abus et de négligence envers les jeunes. Il rend possible la mesure des taux d'utilisation de services du réseau de la santé (hospitalisations, chirurgies d'un jour, hébergement en institution, etc.) en fonction du statut socioéconomique (Pampalon et Raymond, 2003). L'indice peut aussi être utilisé pour les travaux d'allocation des ressources et pour mesurer le taux de pénétration des services auprès des populations les plus démunies, tout en contribuant à mieux cibler les interventions et l'offre de service du réseau de la santé.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES¹

La notion de défavorisation

La défavorisation fait référence à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes de personnes par rapport à l'ensemble auquel ils appartiennent. Des personnes sont considérées défavorisées si, pour une ou plusieurs caractéristiques socioéconomiques, elles se situent sous le niveau atteint par la majorité de la population ou sous un seuil jugé acceptable par la société (Pampalon et Raymond, 2000).

¹ Cette section reprend des éléments du chapitre méthodologique des documents traitant de l'indice de défavorisation de 2006 diffusés par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière (Guillemette, Simoneau et Payette, 2010).



L'indice de défavorisation

L'indice de défavorisation² est une mesure territoriale qui permet de différencier des populations selon le degré relatif de privation matérielle et sociale. Il qualifie le milieu socioéconomique dans lequel vit un ensemble de personnes. L'indice caractérise collectivement les individus d'une même communauté, même s'ils n'ont pas tous des caractéristiques socioéconomiques identiques. L'indice de défavorisation est construit à partir des plus petits territoires pour lesquels des données sont disponibles, soit les aires de diffusion. Ces dernières regroupent généralement de 400 à 700 personnes ayant des caractéristiques socioéconomiques relativement homogènes, à l'intérieur d'un ou de plusieurs pâtés de maisons.

Il importe de retenir que l'indice de défavorisation rend compte de la privation ou de la richesse matérielle et sociale relative des personnes résidant dans chacune des aires de diffusion d'un territoire de référence. Il ne faut pas considérer cet indice au même titre que le seuil de faible revenu ou la mesure du faible revenu après impôt. Ces derniers indicateurs mesurent la part de la population qui subvient plus difficilement à ses besoins essentiels (nourriture, logement, habillement, etc.), ce que ne fait pas l'indice de défavorisation.

La dimension matérielle

La dimension³ matérielle de l'indice de défavorisation réfère au concept de pauvreté et à la privation monétaire nécessaire à l'acquisition des biens et des commodités de la vie courante. Elle est formée de trois indicateurs issus de l'*Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011* :

- la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires;
- le revenu moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

La dimension sociale

La dimension sociale renvoie à la fragilité des relations entre individus au sein de leur famille et dans leur communauté. Elle traduit, en partie, « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telles que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance envers les personnes, etc. » (Pampalon et Raymond, 2000, p. 114). Elle repose sur trois indicateurs construits avec les données issues du questionnaire court du recensement canadien de 2011 :

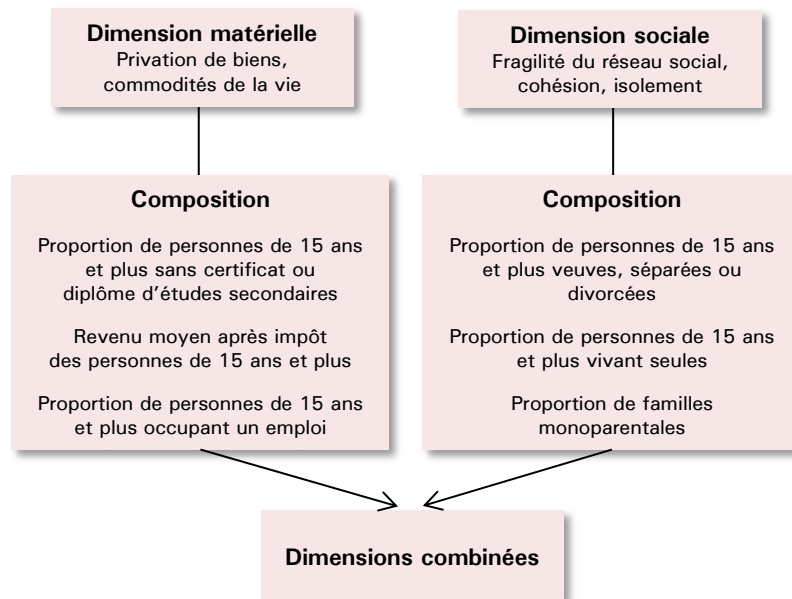
- la proportion de personnes de 15 ans et plus veuves, séparées ou divorcées;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules;
- la proportion de familles monoparentales.

Les deux dimensions de l'indice peuvent être combinées afin de fournir un portrait global de la défavorisation matérielle et sociale d'un territoire.

² L'expression « indice de défavorisation » est utilisée afin d'alléger la lecture. Elle désigne l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

³ Des chercheurs emploient aussi le terme « composantes » pour désigner les dimensions de l'indice de défavorisation.





Le territoire de référence

Le territoire de référence⁴ correspond à l'unité géographique pour laquelle les conditions de défavorisation des aires de diffusion sont comparées. Le choix du territoire de référence est un élément important à considérer en fonction de la perspective d'analyse ou des besoins. Il peut s'agir du Canada, du Québec, d'une région sociosanitaire, d'un réseau local de services, d'un centre local de services communautaires (CLSC) ou d'une MRC.

Ce fascicule retient la MRC de Joliette comme territoire de référence. Dans ce contexte, les conditions de défavorisation n'ont de sens que pour l'ensemble de la MRC de Joliette et les aires de diffusion qui s'y rapportent.

Comment choisir le territoire de référence?

Le choix du territoire de référence est effectué en fonction des objectifs et des besoins des utilisateurs. Ainsi, un organisme d'aide alimentaire dont l'offre de service couvre l'ensemble de la région Lanaudière devrait privilégier Lanaudière à titre de territoire de référence. Cela lui permettra de mieux identifier les milieux de vie où les conditions matérielles sont défavorables. Par contre, une organisation ou un établissement dont les activités se concentrent sur le territoire d'une MRC et qui désire mesurer le taux de pénétration de ses services en fonction du statut socioéconomique de sa clientèle, devrait privilégier son territoire de desserte plutôt que la région de Lanaudière comme territoire de référence.

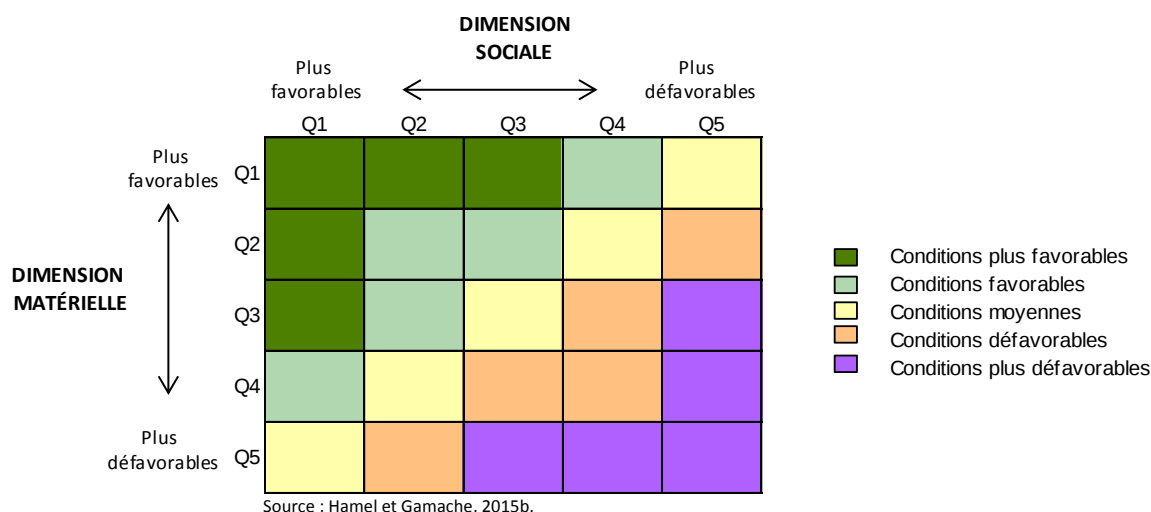
⁴ Plusieurs études québécoises utilisent aussi l'expression « calibrage territorial » pour désigner le territoire de référence.



La répartition de la population selon l'indice de défavorisation

Toutes les aires de diffusion sont classées de la plus favorisée à la plus défavorisée pour chacune des deux dimensions de l'indice⁵. Elles sont ensuite regroupées en cinq catégories appelées quintiles⁶. Donc, peu importe le territoire de référence considéré, les aires de diffusion plus favorisées, soit celles du 1^{er} quintile (Q1), représentent autour de 20 % de la population totale de ce même territoire. À l'autre extrémité de l'échelle, les aires de diffusion plus défavorisées (le 5^e quintile ou Q5) englobent également 20 % de la population totale. Il est possible de combiner les deux dimensions de l'indice pour identifier les aires de diffusion ayant, selon le cas, des conditions matérielles et sociales plus favorables ou plus défavorables. La matrice suivante illustre le mode de combinaison et de regroupement des quintiles en cinq gradients de la défavorisation matérielle et sociale (conditions plus favorables à plus défavorables).

Matrice des dimensions matérielle et sociale combinées de l'indice de défavorisation de 2011



Des limites à l'indice de défavorisation de 2011

Tel que spécifié précédemment, la dimension matérielle de l'indice de défavorisation repose sur trois indicateurs issus de l'ENM 2011. Il s'agit d'une enquête à participation volontaire menée auprès d'un échantillon de 30 % des ménages privés canadiens. Ce volontariat a favorisé une hausse du taux de non-réponse globale, ce qui a fait en sorte que la représentativité des répondants n'est pas garantie pour toutes les aires de diffusion. C'est pourquoi Statistique Canada a calculé un taux global de non-réponse (TGN) afin d'identifier les territoires pour lesquels le risque d'imprécision des données est élevé (Statistique Canada, 2014)⁷. L'organisme fédéral a conclu que la qualité des données était douteuse pour les unités géographiques dotées d'un TGN d'au moins 50 %. Dans la MRC de Joliette, 11 des 96 aires de diffusion possèdent un tel TGN, soit 11 % d'entre elles. Des travaux de validation réalisés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) permettent cependant de conclure que l'indice de défavorisation de 2011 demeure suffisamment précis, car le risque d'imprécision lié à un TGN élevé est atténué par la combinaison des trois indicateurs de la dimension matérielle (Hamel et Gamache, 2015a). C'est pour cette raison que les aires de diffusion dont la valeur du TGN est de 50 % ou plus sont quand même considérées dans les tableaux et cartes.

⁵ Les personnes désireuses d'avoir plus de détails quant à la façon dont les notes factorielles ont été attribuées à chacune des aires de diffusion sont invitées à consulter le document méthodologique produit par l'INSPQ et cité en bibliographie (Hamel et Gamache, 2015a).

⁶ Aux fins de ce document, il a été décidé de regrouper les aires de diffusion en quintiles. Il faut cependant noter qu'il est aussi possible de les regrouper en quartiles.

⁷ Il est important de noter que le TGN est un indicateur imparfait qui ne garantit pas la présence ou l'absence de biais ou d'imprécision des données. La valeur du TGN ne permet pas d'établir si le profil des répondants est semblable à celui des non-répondants (Hamel et Gamache, 2015b).



Les aires de diffusion exclues

Ce ne sont pas toutes les aires de diffusion de la MRC de Joliette pour lesquelles une valeur à l'indice de défavorisation a été établie. Sont exclues les 6 aires de diffusion comptant une proportion jugée importante de personnes vivant dans un ménage collectif⁸ (15 % ou plus) ou n'ayant pas d'informations démographiques ou socioéconomiques (Hamel et Gamache, 2015a). Cela représente 3 389 individus, soit 5,3 % des 63 551 résidents dénombrés en 2011. Conséquemment, l'indice de défavorisation a été calculé pour 90 des 96 aires de diffusion de la MRC.

LA DÉFAVORISATION DANS LA MRC DE JOLIETTE EN 2011

La répartition de la population selon l'indice de défavorisation en fonction de l'une ou l'autre de ses dimensions est inégale entre les dix municipalités de la MRC de Joliette. Les aires de diffusion plus défavorisées au plan matériel ou social se concentrent dans la moitié des localités.

Dimension matérielle

Trois municipalités ont une part importante de leur population qui habite dans des environnements dont les conditions matérielles sont plus défavorables (5^e quintile). Il s'agit de Saint-Paul (56 %), Notre-Dame-de-Lourdes (41 %) et Joliette (37 %). Cette dernière regroupe 6 331 des 12 271 résidents de la MRC dont les milieux de vie ont des conditions plus défavorables, soit 52 % d'entre eux. Cinq localités ont des citoyens qui profitent d'une situation matérielle plus favorable (1^{er} quintile). Parmi elles, Sainte-Mélanie (35 %), Saint-Charles-Borromée (34 %) et Saint-Paul (31 %) se démarquent avec environ le tiers de leur population dans cette situation.

Dimension sociale

Deux municipalités de la MRC possèdent une partie relativement importante de leur population demeurant dans des milieux avec des conditions sociales plus défavorables, soit Joliette (43 %) et Saint-Charles-Borromée (29 %). Ces deux villes abritent 90 % de toutes les personnes habitant dans des milieux plus défavorisés au plan social. Huit des dix localités de la MRC ont des résidents dont les conditions sociales de leur environnement sont plus favorables. Parmi elles, Saint-Ambroise-de-Kildare (69 %), Saint-Paul (43 %) et Saint-Thomas (36 %) ont de fortes parts de leur population profitant de cette situation. Saint-Charles-Borromée est la seule municipalité avec des parts importantes de sa population occupant des environnements plus défavorables (29 %) ou plus favorables socialement (25 %).

Dimensions matérielle et sociale combinées

La combinaison des dimensions matérielle et sociale de l'indice de défavorisation permet d'identifier une seule municipalité avec une proportion importante de sa population vivant dans un entourage doté de conditions plus défavorables. Il s'agit de Joliette (47 %). S'ajoutent aussi dans cette catégorie, mais avec des proportions moindres, Saint-Charles-Borromée (20 %), Notre-Dame-des-Prairies (16 %) et Saint-Paul (13 %). Sept des dix localités de la MRC de Joliette ont une partie de leur population qui réside dans des milieux plus favorables aux plans matériel et social. Saint-Charles-Borromée (39 %), Saint-Ambroise-de-Kildare (38 %) et Sainte-Mélanie (35 %) se situent en tête de ce groupe avec près de quatre résidents sur dix profitant de cette situation.

⁸ Un ménage collectif est, entre autres, une maison de chambres, un hôtel ou un motel, un établissement de santé, une caserne militaire, une prison, une communauté religieuse ou un centre d'accueil.



Répartition de la population selon la dimension, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence
MRC de Joliette, 2011 (N et %)

Conditions plus favorables												Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
Dimension matérielle	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile						
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%					
MRC de Joliette	11 485	19,1	12 087	20,1	12 396	20,6	11 923	19,8	12 271	20,4	60 162	90			
Crabtree	0	0,0	1 058	27,2	2 059	53,0	0	0,0	770	19,8	3 887	6			
Joliette	3 772	22,2	2 496	14,7	1 813	10,7	2 541	15,0	6 331	37,3	16 953	27			
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 538	59,3	1 057	40,7	2 595	4			
Notre-Dame-des-Prairies	772	8,7	3 139	35,4	1 818	20,5	2 348	26,5	791	8,9	8 868	10			
Saint-Ambroise-de-Kildare	0	0,0	2 068	55,2	500	13,3	1 179	31,5	0	0,0	3 747	7			
Saint-Charles-Borromée	4 344	34,5	3 326	26,4	3 534	28,0	927	7,4	469	3,7	12 600	20			
Saint-Paul	1 589	31,0	0	0,0	0	0,0	680	13,3	2 853	55,7	5 122	6			
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	305	100,0	0	0,0	305	1			
Saint-Thomas	0	0,0	0	0,0	1 868	58,5	1 325	41,5	0	0,0	3 193	5			
Sainte-Mélanie	1 008	34,9	0	0,0	804	27,8	1 080	37,3	0	0,0	2 892	4			

Conditions plus favorables				Conditions plus défavorables			
Dimension sociale	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile	Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N %	N %	N %	N %	N %	N	N
MRC de Joliette	11 564 19,2	12 131 20,2	11 682 19,4	12 708 21,1	12 077 20,1	60 162	90
Crabtree	870 22,4	1 250 32,2	0 0,0	1 269 32,6	498 12,8	3 887	6
Joliette	522 3,1	2 753 16,2	1 341 7,9	5 089 30,0	7 248 42,8	16 953	27
Notre-Dame-de-Lourdes	602 23,2	455 17,5	1 538 59,3	0 0,0	0 0,0	2 595	4
Notre-Dame-des-Prairies	453 5,1	559 6,3	4 589 51,7	2 614 29,5	653 7,4	8 868	10
Saint-Ambroise-de-Kildare	2 595 69,3	653 17,4	499 13,3	0 0,0	0 0,0	3 747	7
Saint-Charles-Borromée	3 159 25,1	1 993 15,8	1 490 11,8	2 280 18,1	3 678 29,2	12 600	20
Saint-Paul	2 207 43,1	670 13,1	1 589 31,0	656 12,8	0 0,0	5 122	6
Saint-Pierre	0 0,0	305 100,0	0 0,0	0 0,0	0 0,0	305	1
Saint-Thomas	1 156 36,2	1 237 38,7	0 0,0	800 25,1	0 0,0	3 193	5
Sainte-Mélanie	0 0,0	2 256 78,0	636 22,0	0 0,0	0 0,0	2 892	4

Dimensions combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
MRC de Joliette	13 706	22,8	13 403	22,3	8 933	14,8	11 514	19,1	12 606	21,0	60 162	90
Crabtree	870	22,4	480	12,3	560	14,4	1 977	50,9	0	0,0	3 887	6
Joliette	2 753	16,2	1 180	7,0	2 181	12,9	2 869	16,9	7 970	47,0	16 953	27
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	0	0,0	602	23,2	1 993	76,8	0	0,0	2 595	4
Notre-Dame-des-Prairies	0	0,0	4 923	55,5	606	6,8	1 895	21,4	1 444	16,3	8 868	10
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 416	37,8	2 331	62,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3 747	7
Saint-Charles-Borromée	4 914	39,0	2 293	18,2	2 183	17,3	674	5,3	2 536	20,1	12 600	20
Saint-Paul	1 589	31,0	680	13,3	1 527	29,8	670	13,1	656	12,8	5 122	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	305	100,0	0	0,0	0	0,0	305	1
Saint-Thomas	1 156	36,2	712	22,3	525	16,4	800	25,1	0	0,0	3 193	5
Sainte-Mélanie	1 008	34,9	804	27,8	444	15,4	636	22,0	0	0,0	2 892	4

Note : La somme des pourcentages peut ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.

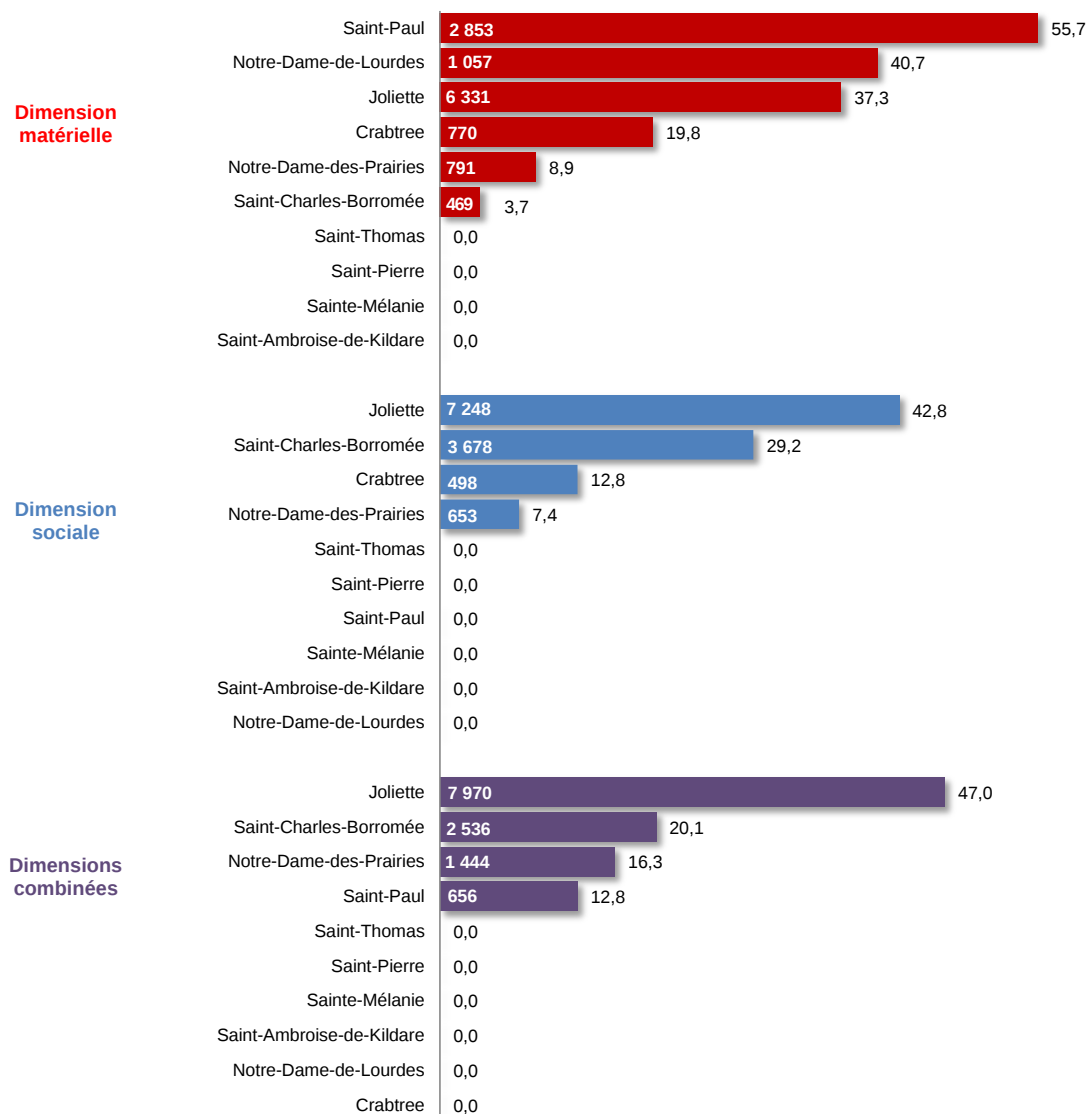
Des pourcentages ou des nombres?

La répartition de la population de la région, d'une MRC ou d'une municipalité en fonction du quintile de défavorisation offre une interprétation différente selon l'utilisation des pourcentages ou des nombres. Les pourcentages permettent de cibler les unités géographiques où la part de la population dont les conditions sont plus défavorables est élevée, soit Saint-Paul (56 %), Notre-Dame-de-Lourdes (41 %) et Joliette (37 %) dans le cas de la dimension matérielle.

L'utilisation des nombres offre une vision différente de la défavorisation. Ainsi, la ville de Joliette, malgré la 3^e proportion d'individus vivant dans des aires de diffusion avec des conditions matérielles plus défavorables (37 %), se situe au 1^{er} rang quant au nombre de personnes dans cette situation (N = 6 331).



Population des municipalités de la MRC de Joliette dont les conditions sont plus défavorables selon la dimension, 2011 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.

Comparer l'indice de défavorisation dans le temps?

Les documents méthodologiques de l'INSPQ n'interdisent pas la comparaison des résultats obtenus avec les versions 2001, 2006 et 2011 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Il semblerait que les modifications apportées à certains indicateurs entre les recensements et l'ajout d'une nouvelle source de données, l'ENM 2011, n'affectent pas significativement la comparabilité de l'indice de défavorisation dans le temps. Cela pourrait toutefois être moins certain lorsque les territoires de référence sont plus petits. L'amplitude des variations chronologiques peut être grande lorsqu'un nombre plus restreint d'aires de diffusion est considéré. C'est le cas pour trois des dix municipalités de la MRC de Joliette comptant moins de cinq aires de diffusion.

Dans Lanaudière, la population s'est accrue d'environ 41 600 personnes entre 2006 et 2011, soit 10 %. Le nombre d'aires de diffusion est passé de 751 à 766 durant la même période. Près d'une trentaine n'existent plus en 2011, alors que 35 autres ont été nouvellement créées. Ces modifications peuvent rendre difficile l'interprétation des variations temporelles de l'indice de défavorisation. **Pour ces raisons, le Service de surveillance, recherche et évaluation recommande de ne pas comparer dans le temps les résultats de l'indice de défavorisation pour Lanaudière et ses six MRC.**

CONCLUSION

L'indice de défavorisation n'est pas parfait. Il est moins précis en milieu rural qu'en milieu urbain en raison, entre autres, de la moins grande homogénéité des populations des aires de diffusion. Son imprécision est plus grande pour les territoires locaux (régions sociosanitaires, MRC, etc.) que pour l'ensemble du Québec. Il ne tient pas compte de certains facteurs socioéconomiques tels que la proportion d'immigrants, d'autochtones, d'étudiants, d'ânés, etc. Ces facteurs font en sorte que certaines aires de diffusion pourraient être classées inadéquatement (Hamel et Gamache, 2015b). C'est pourquoi, il est toujours suggéré de combiner les valeurs de l'indice de défavorisation avec les connaissances du milieu acquises, notamment par les intervenants. Malgré ces limites, l'indice de défavorisation de 2011 demeure suffisamment représentatif de la réalité.

L'indice de défavorisation contribue à repérer les populations les plus vulnérables et à identifier les milieux de vie Lanaudois où elles se concentrent. Il constitue une mesure appropriée pour la surveillance des inégalités sociales de santé (ISS). Jumelé à des données d'enquêtes sur la santé, des banques de données démographiques (naissances, décès) ou des fichiers administratifs (morbidity hospitalière, utilisation de services), cet outil permet d'obtenir un portrait le plus complet possible des ISS. Cela devrait contribuer à mieux saisir la dynamique de la défavorisation et à expliquer le pourquoi du maintien ou de la persistance des écarts sociaux de santé qui y sont associés (INSPQ, 2013).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GUILLEMETTE, André, Marie-Eve SIMONEAU et Josée PAYETTE. *Localiser la défavorisation – Mieux connaître son milieu. Territoire de référence région de Lanaudière 2006*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2010, 28 p. et Atlas cartographique.

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Mise à jour de l'indice de défavorisation avec les données du recensement de 2011 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Document méthodologique*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015a, 34 p. (version préliminaire)

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Indice de défavorisation de 2011*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015b, 71 p. (présentation faite le 19 octobre 2015)

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec. Rapport de recherche*, Québec, INSPQ, Vice-présidence aux affaires scientifiques, 2013, 83 p.

PAMPALON, Robert, Philippe GAMACHE et Denis HAMEL. *Indice de défavorisation matérielle et sociale au Québec. Suivi méthodologique de 1991 à 2006*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2010, 18 p.

PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec, *Maladies chroniques au Canada*, volume 21, numéro 3, 2000, p. 113-122.

PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être, *Santé, société et solidarité*, numéro 1, 2003, p. 191-208.

STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement. Année de recensement 2011*, numéro 98-301-X2011001 au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie, 2012, 179 p.

STATISTIQUE CANADA. *Normes et lignes directrices relatives à la confidentialité et à la qualité des données (version publique). Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Ottawa, Statistique Canada, 2014, 21 p. (site Web consulté en novembre 2015 au www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/DQ-QD/index-fra.cfm)



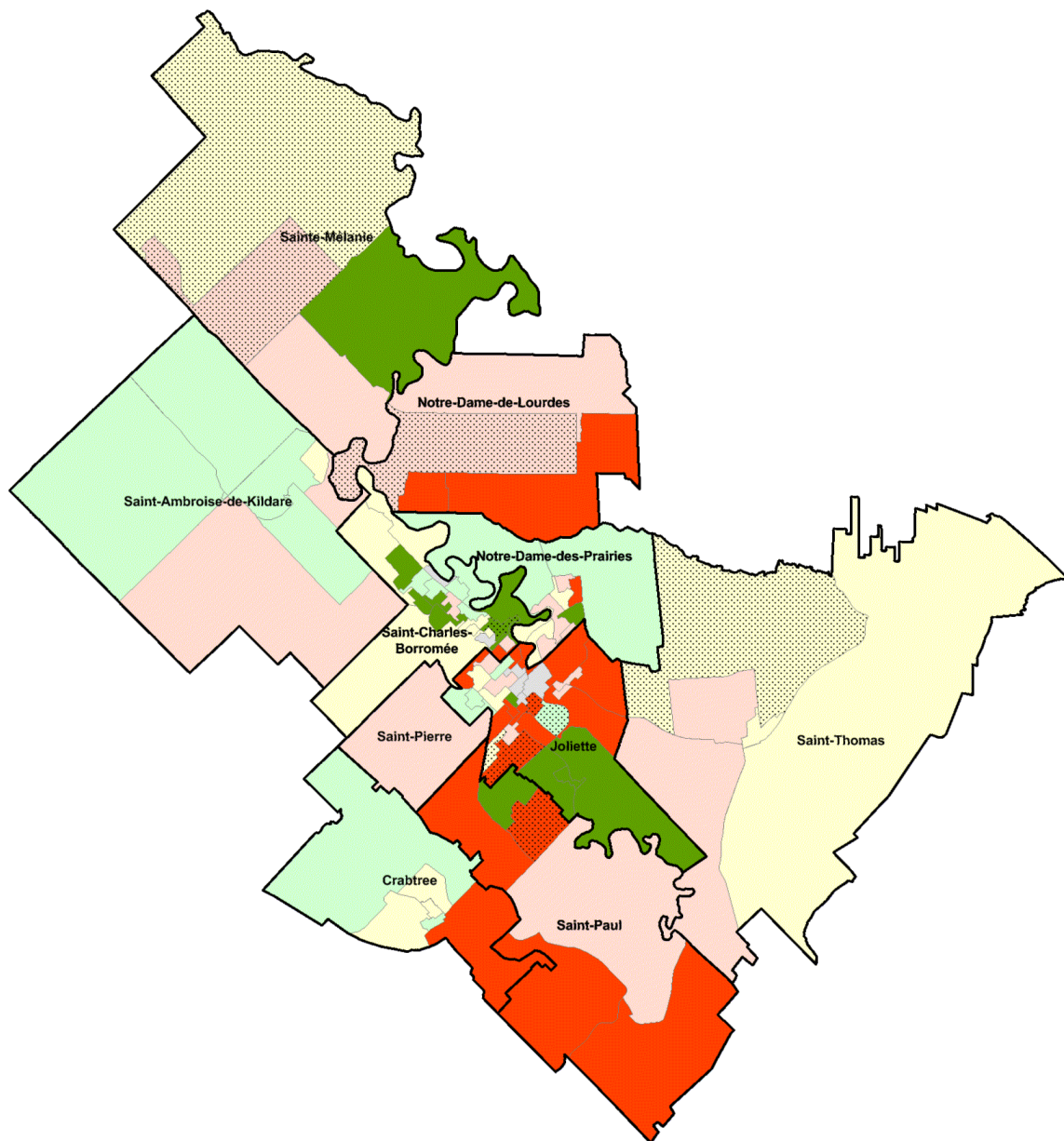


LOCALISER LA DÉFAVORISATION

Ce document est complété par des cartes conçues pour localiser la défavorisation dans la MRC de Joliette. Elles illustrent la répartition des aires de diffusion et de la population selon le quintile de défavorisation et la dimension pour chacun de ces découpages géographiques :

- MRC de Joliette
- Ville de Joliette et périphérie





Dimension matérielle

- Aires de diffusion exclues
- Conditions plus favorables
- Conditions favorables
- Conditions moyennes
- Conditions défavorables
- Conditions plus défavorables

- TGN égal ou supérieur à 50 %
- Limites territoriales des municipalités
- Limites territoriales des aires de diffusion

¹ Le taux global de non-réponse (TGN) combine la non-réponse des ménages et la non-réponse partielle à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011. Selon Statistique Canada, les indicateurs des aires de diffusion avec un TGN égal ou supérieur à 50 % pourraient présenter un risque plus élevé de biais.

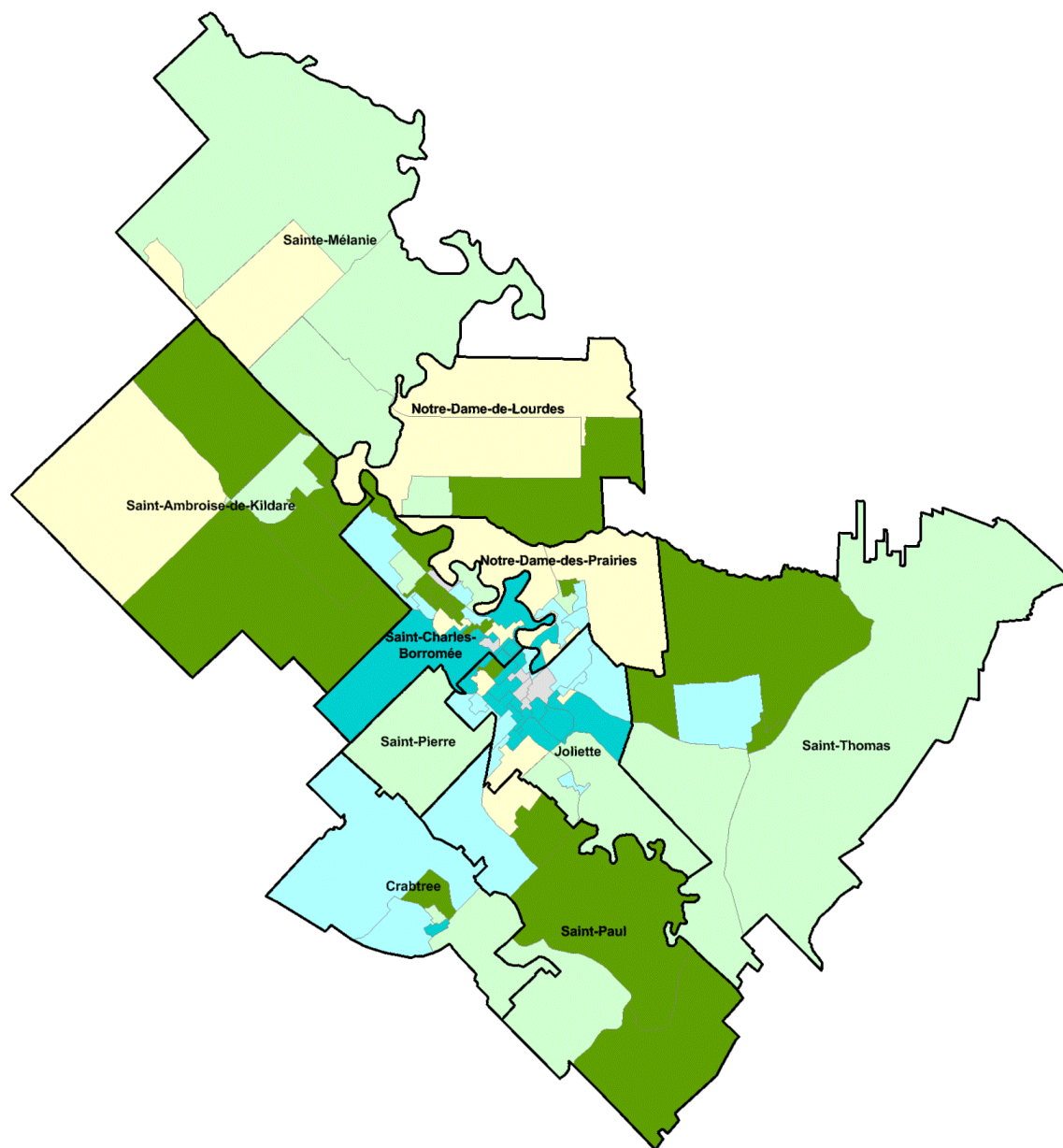
Sources : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011 v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, janvier 2016.
Statistique Canada, Fichier des limites cartographiques, 2011.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2011

DIMENSION SOCIALE

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette

MRC DE JOLIETTE



Dimension sociale

- Aires de diffusion exclues
- Conditions plus favorables
- Conditions favorables
- Conditions moyennes
- Conditions défavorables
- Conditions plus défavorables

- Limites territoriales des municipalités
- Limites territoriales des aires de diffusion

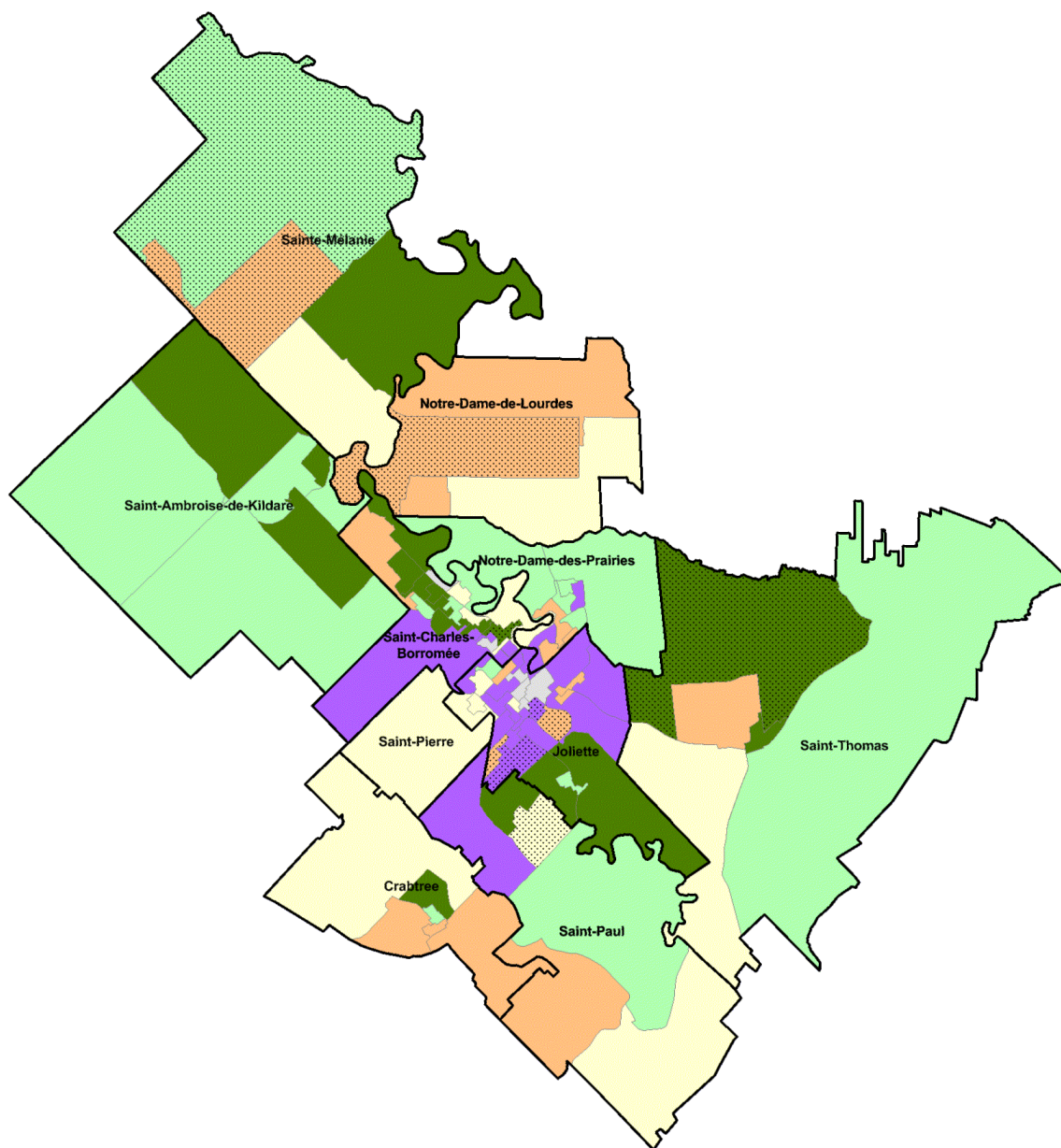
Sources : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011 v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, janvier 2016.
Statistique Canada, Fichier des limites cartographiques, 2011.



INDICE DE DÉFAVORISATION 2011 DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉES

MRC DE JOLIETTE

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette



Dimensions matérielle et sociale combinées

- Aires de diffusion exclues
- Conditions plus favorables
- Conditions favorables
- Conditions moyennes
- Conditions défavorables
- Conditions plus défavorables
- TGN égal ou supérieur à 50 %
- Limites territoriales des municipalités
- Limites territoriales des aires de diffusion

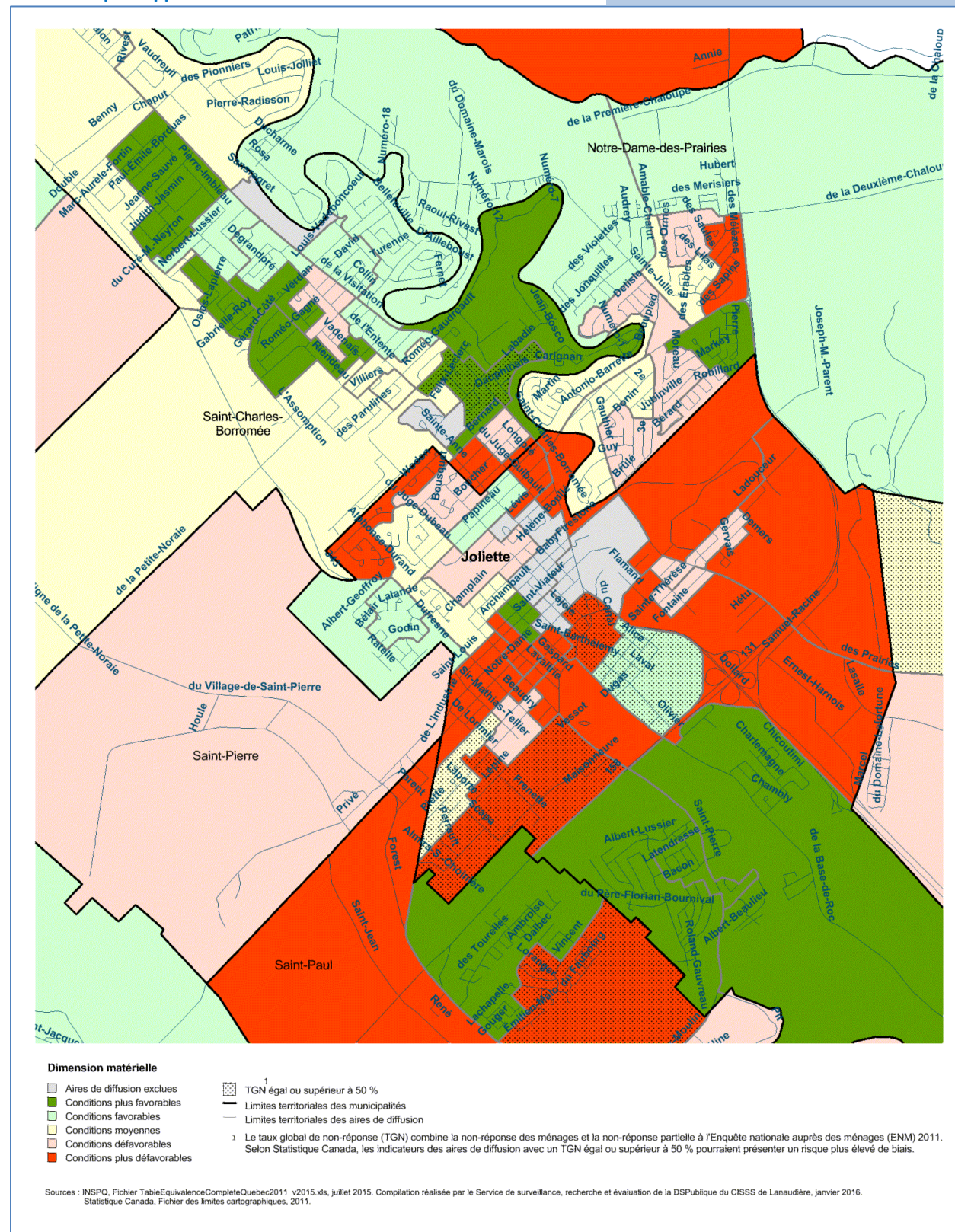
¹ Le taux global de non-réponse (TGN) combine la non-réponse des ménages et la non-réponse partielle à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011. Selon Statistique Canada, les indicateurs des aires de diffusion avec un TGN égal ou supérieur à 50 % pourraient présenter un risque plus élevé de biais.

Sources : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011 v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, janvier 2016.
Statistique Canada, Fichier des limites cartographiques, 2011.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2011 DIMENSION MATÉRIELLE

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette

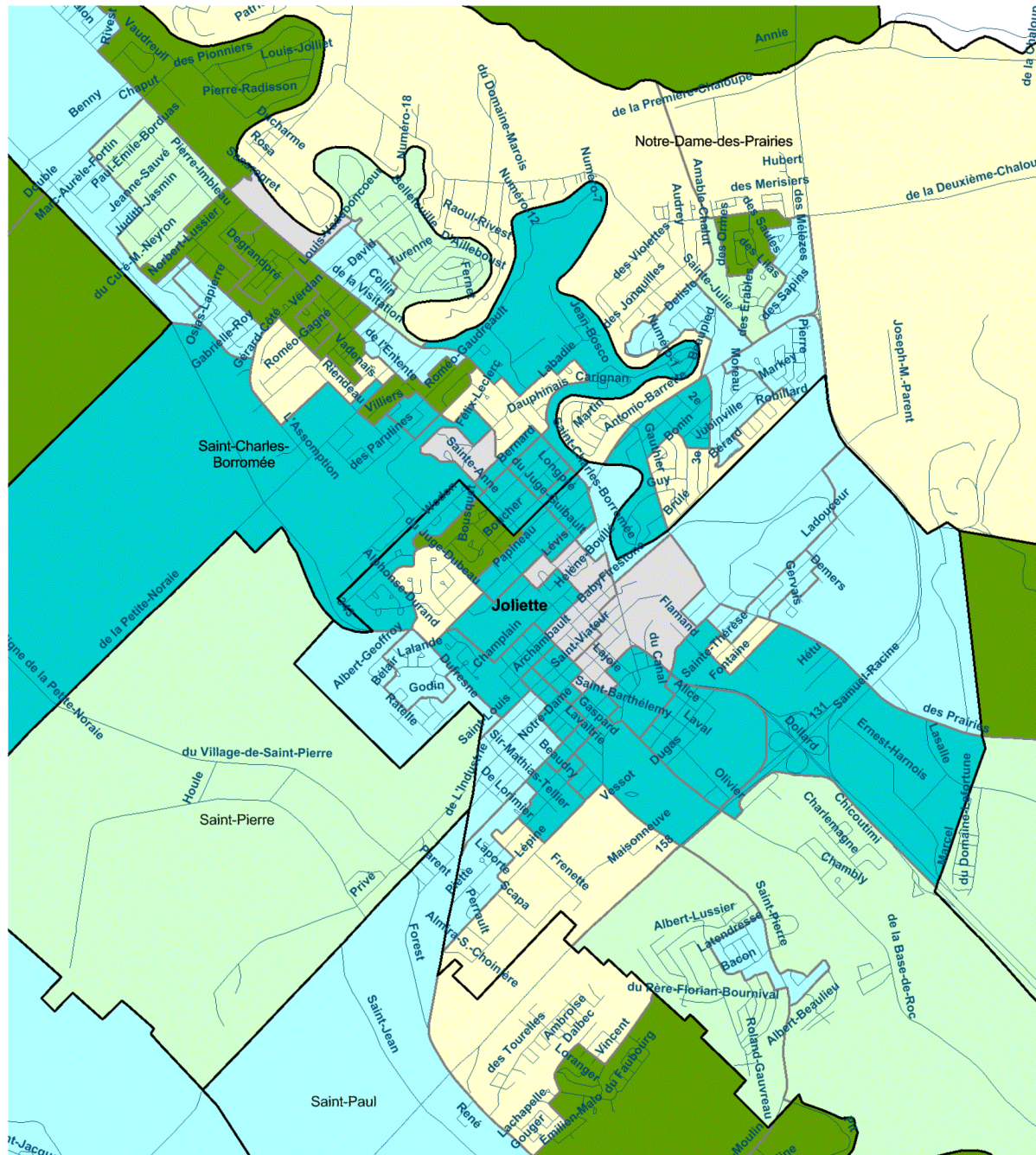
VILLE DE JOLIETTE ET PÉRIPHÉRIE



INDICE DE DÉFAVORISATION 2011 DIMENSION SOCIALE

VILLE DE JOLIETTE ET PÉRIPHÉRIE

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette



Dimension sociale

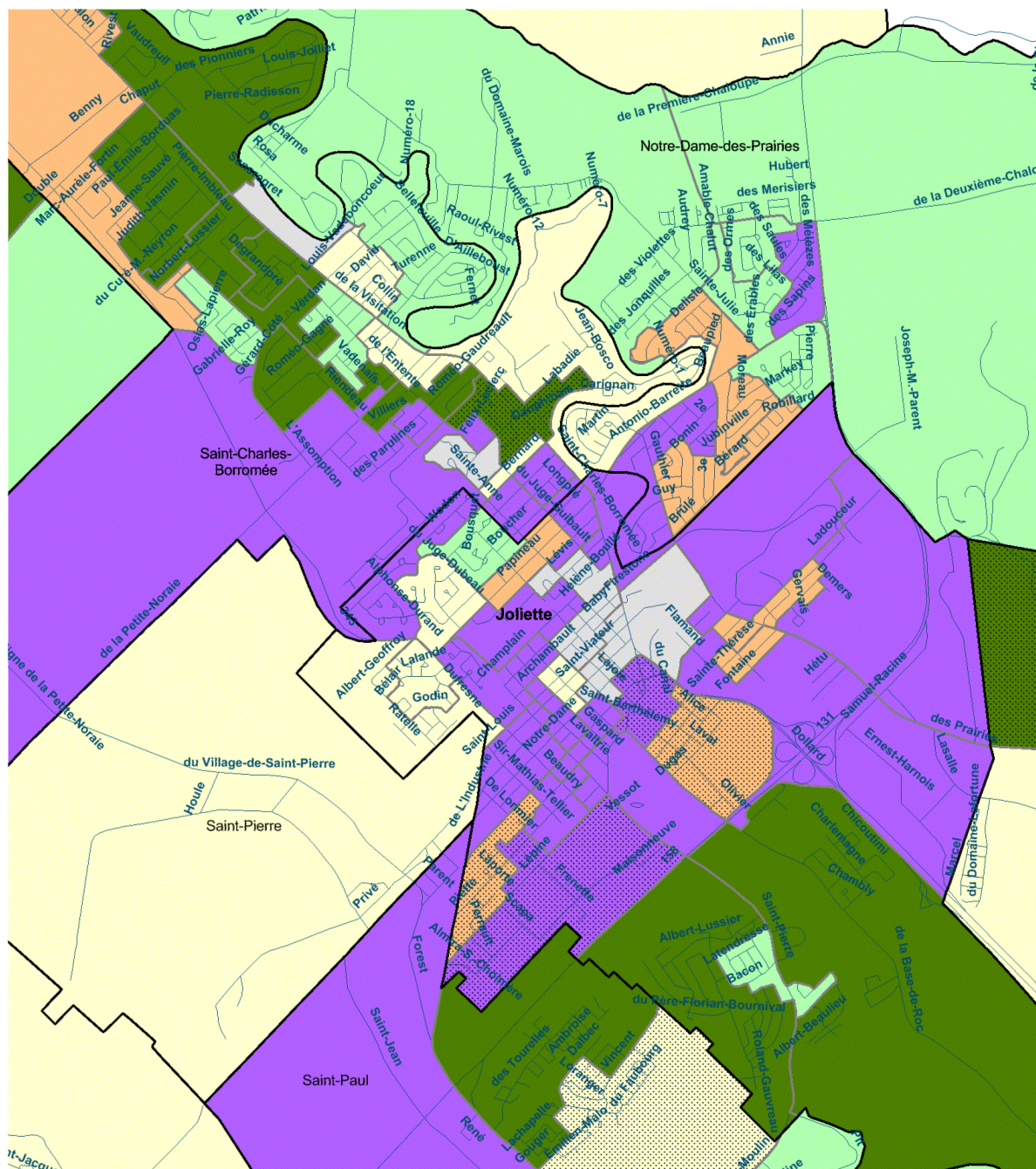
- Aires de diffusion exclues
- Conditions plus favorables
- Conditions favorables
- Conditions moyennes
- Conditions défavorables
- Conditions plus défavorables
- Limites territoriales des municipalités
- Limites territoriales des aires de diffusion

Sources : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011 v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, janvier 2016.
Statistique Canada, Fichier des limites cartographiques, 2011.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2011 DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉES

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette

VILLE DE JOLIETTE ET PÉRIPHÉRIE



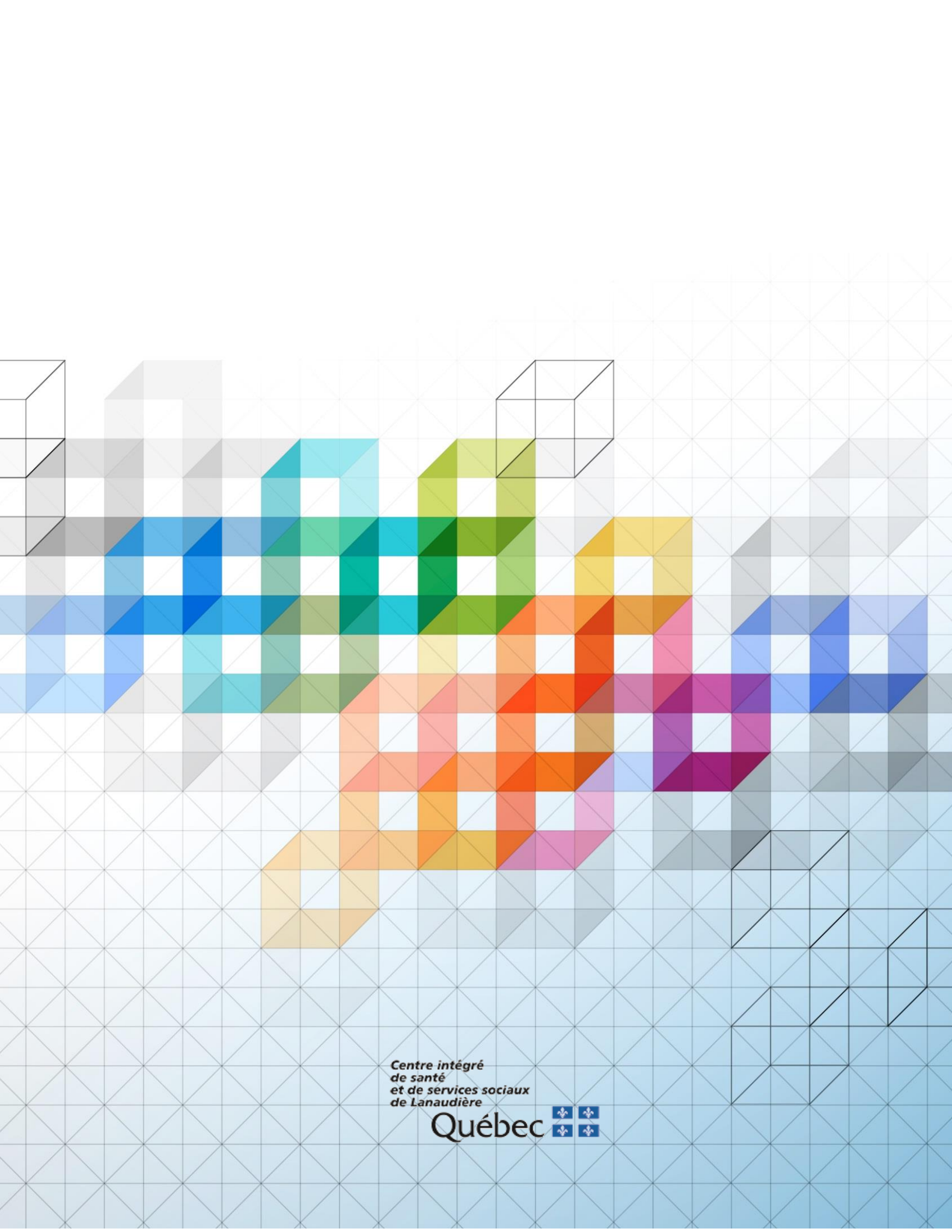
Dimensions matérielle et sociale combinées

- Aires de diffusion exclues
- Conditions plus favorables
- Conditions favorables
- Conditions moyennes
- Conditions défavorables
- Conditions plus défavorables
- TGN égal ou supérieur à 50 %
- Limites territoriales des municipalités
- Limites territoriales des aires de diffusion

1 Le taux global de non-réponse (TGN) combine la non-réponse des ménages et la non-réponse partielle à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011. Selon Statistique Canada, les indicateurs des aires de diffusion avec un TGN égal ou supérieur à 50 % pourraient présenter un risque plus élevé de biais.

Sources : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011 v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, janvier 2016.
Statistique Canada, Fichier des limites cartographiques, 2011.





Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

